

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 23 juillet 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVES, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Aucun

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Aucun

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

* * *

Madame le Maire ouvre la séance à 20.39 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

- **Approbation du compte rendu du 29 juillet 2020**

Le compte rendu du 29 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire précise que dorénavant le compte rendu sera envoyé au conseillers, accompagné d'une demande de réagir dans un délai de 7 jours. Une fois ce délai dépassé, si il n'y a pas eu de remarques, le compte rendu sera considéré comme approuvé, et prêt à être publié.

- **Délibérations**

1. **Reconduction du bail commercial (Vival)**

Le bail commercial, avec un loyer de €660,- par mois, établi devant notaire est terminé, et sera reconduit tacitement. Le locataire actuel souhaitant vendre le fonds de commerce, il demande la reconduction du bail, maintenant le loyer de €660,-. Madame le Maire propose de lui envoyer une réponse positive à sa demande, avec une garantie de non-augmentation du loyer pour une

période de trois ans. Même si le loyer est resté le même depuis 15 ans, Mme le Maire souhaite le maintenir, pour soutenir le commerce local.

La question est soumise au vote. Approuvée à l'unanimité.

A préciser que lors du renouvellement du bail, un passage d'amiante s'impose aux frais de la commune. (€800,-)

2. Bail Logement Ventelou (Oliveira)

Le bail a été établi en 2005. De modestes travaux ayant été réalisés au logement (toilettes, parking privé) Madame le Maire propose un avenant au contrat, et d'augmenter le loyer de 6,25%. (de €320,20 à €340) Approuvé à l'unanimité.

3. Remboursement Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020

Les taxes pour les maisons de la commune dont les taxes l'enlèvement des ordures ménagères ne sont pas compris dans le loyer sont fixées pour 2020 à

- * €96,- Multiple (Vival)
- * €66,- Maison Olivera
- * €103,- Multiple rural

Approuvé à l'unanimité

4. Voirie : voirie acceptation don

Un entrepreneur envoie à la commune un chèque de €60,- pour les dégâts causés sur la voirie près du lavoir sur la route de Besse.

5. Vente échafaudage

Une entreprise locale offre € 1800,- pour le rachat d'un échafaudage appartenant à la commune. Approuvé à l'unanimité

6. Décision modificative (Budget)

Le Budget assainissement présente une erreur en section Investissement. Le montant est de € 24049,- au lieu de € 24050,- Mme le Maire propose la rectification de l'erreur.

Approuvé à l'unanimité

7. Instauration du Compte Epargne-Temps. (CET)

Ce compte, obligatoire pour toutes les collectivités du territoire, permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée), en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises, ou des sommes qu'il y a affectées. Un salarié ne peut pas cumuler plus de 60 jours, et ne peut ouvrir un compte qu'à partir de 20 jours cumulés. Madame le Maire propose d'instaurer le CET pour la commune de Saint Pompon.

Approuvé à l'unanimité

- **Communications**

- **Travaux Logement Oldrati** : Madame le Maire se retire. Madame BENOKBA présente le projet ; les cantonniers ne se voyant pas tout faire, plusieurs devis ont été demandés

Plomberie : un devis seul devis de plomberie a été proposé : € 3036, -

Isolation : 2 devis ont été proppés :

un devis de € 14756,66 pour l'isolation totale du logement.

un devis de € 7819, - Il estime que l'isolation du plafond et de la cage d'escalier suffiront.

Est à l'étude un prêt de € 15000,- pour le financement des travaux sur 4 ans, au Crédit Agricole. Avec une rente de 0,45%, cela reviendra à € 3792,28 par an. Le loyer du logement étant de € 500,- à € 550,- par mois, les travaux s'autofinanceront. Il n'y a aucune aide disponible, à moins de repousser le projet à l'an prochain, ce qui n'est pas souhaitable.

Les cantonniers seront bloqués pour les mois de janvier et février pour travaux de peinture dans le logement.

Madame BENOKBA a préparé une simulation sur ordinateur qui montre l'intérieur du logement après travaux.

- **Travaux de l'église.** Une expertise des assurances aura ,lieu le 12 novembre à 11 heures. Les adjoints seront présents. Une entreprise locale propose un devis de € 4578, - pour des travaux de réparation au niveau du toit. Puisqu'il s'agit de travaux de réparation et non pas de restauration, il n'y a pas d'obligation de passer par les Bâtiments de France. Les frais de la pose de nouvelles gouttières s'élèvent à € 1046,40 et ne sont pas couverts par les assurances.

Madame le Maire ajoute qu'elle est en train de comparer plusieurs devis pour les assurances de la commune.

- **EMPLOI PEC (Parcours emploi compétences)**

Pour donner un renfort aux cantonniers, Madame le Maire, a étudié les offres du PEC.

Cette organisation vient au secours de personnes n'ayant pas d'emploi, ou ayant des difficultés d'insertion. Avec les emplois PEC on s'engage pour un CDD de 9 à 6 mois, pour une semaine de 20 ou de 35 heures, pour € 6506, - Par mois il y a € 542,- à la charge de la commune. Il n'y a pas de tuteur de la part de l'organisation.

A titre comparatif : L'Organisation d'insertion « Main Forte » de Sarlat, propose un devis de € 1088, - pour un travail ponctuel. c.q. nettoyage du jardin devant le presbytère, l'ancien cimetière etc. L'évacuation des déchets est inclus dans ce tarif. Les travailleurs sont accompagnés par un tuteur de la part de l'organisation.

- **Cérémonie 11 novembre**

A cause de la crise du COVID 19, la cérémonie se fera sans public, avec le maire et le porte-drapeau uniquement.

- **Questions Diverses**

- Un courrier de la mairie concernant la crise COVID 19 a été distribué dans toute la commune.
- Il y aura des cadeaux de Noël pour toutes les personnes âgées de plus de 80 ans.(58 personnes)
Budget € 700,- .
- La mairie vient de recevoir une lettre de remerciements d' une famille, pour le soutien pendant la crise de santé que la famille a traversée.
- Décoration de Noël. Au lieu du grand sapin traditionnel, la commune a commandé trois sapins plus petits, plus cinq pour les commerces.
- Le gouvernement préconise la fermeture des bibliothèques. Vu la fonction importante de la bibliothèque, Madame le Maire a décidé de maintenir l'ouverture de la bibliothèque, en insistant sur le respect des gestes barrières : port de masque, pas plus de 3 personnes à la fois, gel désinfectant mis à disposition.
- Madame le Maire pense à lancer un projet participatif pour financer un abri scolaire. Le devis de l'entreprise locale, de € 5514,- est plutôt cher, à cause de l'intégration de l'abri dans la structure du bâtiment. Un abri ordinaire ne coûte qu'environ € 2000, - ,pris en charge partiellement par le transporteur.
- Un administré a construit bénévolement, à la demande de la mairie, un site officiel pour la commune de Saint Pompon. La base du site a été approuvée par la commission pour la communication et le site sera présenté dans un cercle plus large le 7 décembre à 14.00. Les conseillers sont invités. Le site est encore sous construction, mais il est déjà visible sur : www.saintpompon-commune.fr
- Un conseiller signale la situation dangereuse à l'entrée du bourg par la route de Besse, causée par des automobilistes qui roulent beaucoup trop vite. Il demande s'il est possible de placer des panneaux 30 KM.
- Un conseiller signale qu'il est en train de faire un planning mois par mois avec les cantonniers. Il a demandé des devis de location pour un broyeur, un lance-antimousse et un compresseur pour sabler la ferraille des ponts. Des devis ont aussi été sollicités pour le débroussaillage des routes. Il y en a un pour un montant de € 2465,- couvrant 44 kilomètres de route.

Madame Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.32 heures